



LA FEUILLADE INFO ... LA FEUILLADE INFO ...

27-02-2024

Mairie
21 Place du 19 mars 1962
24120 LA FEUILLADE

Téléphone : 05-53-50-12-84

Adresse Internet
<http://www.la-feuilleade.com>

Adresse Mail
secretariat@mairie.la-feuilleade.com



SERVICES PUBLICS



En raison du pont de l'Ascension,
**le secrétariat de mairie et la bibliothèque
seront fermés le vendredi 10 mai 2024.**



ELECTIONS EUROPEENNES

Les prochaines élections européennes
se dérouleront **le dimanche 9 juin 2024.**

Inscriptions sur les listes électorales :

Vous avez jusqu'au 3 mai 2024 pour vous inscrire sur
les listes électorales.

 Rappel : l'inscription se fait sur :

<https://www.inscriptionelectorale.service-public.fr/>

Pour vérifier si vous êtes bien inscrit
sur les listes électorales de votre commune :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687>

Procurations (nouveau) :

Le décret n°2023-1389 du 29/12/2023 prévoit la
dématérialisation complète de l'établissement d'une
procuration.

Vous pouvez vous rendre sur le site
<https://www.maprocuration.gouv.fr/> pour y faire votre
demande **avec un justificatif d'identité.**

Vous n'aurez donc pas à vous rendre au
commissariat ou en gendarmerie pour vérification.

INCIVILITES / DEGRADATIONS

A la suite de dégradations constatées
sur les infrastructures communales
(vitres cassées sur le bâtiment de l'ancienne mairie),
nous vous informons que Monsieur Le Maire
a déposé une plainte pour
« dégradation d'équipements publics »
auprès de la Gendarmerie de Terrasson.

CEREMONIES COMMEMORATIVES

19 MARS 1962

Le 19 mars est la journée nationale du souvenir et
de recueillement à la mémoire des victimes civiles et
militaires de la guerre d'Algérie et des combats en
Tunisie et au Maroc.

**Cette cérémonie se déroulera
le mardi 19 mars 2024 à 16 h 30
au Monument aux Morts**
et sera suivie d'un vin d'honneur,
à la salle de réunion de la mairie.

8 MAI 1945

Le 8 mai est la journée nationale du souvenir de la
cessation officielle des hostilités sur le continent
européen.

**Cette cérémonie se déroulera
le mercredi 8 mai 2024 à 11 h 00
au Monument aux Morts**
et sera suivie d'un vin d'honneur,
à la salle de réunion de la mairie.



La population est cordialement invitée.



ORDURES MENAGERES

Le jeudi de l'Ascension étant férié,
la collecte des ordures ménagères s'effectuera
en remplacement **le mercredi 08 mai**, au matin.



NUISANCES SONORES

L'arrêté préfectoral du 17 mai 1999 prévoit que les
travaux de bricolage et de jardinage utilisant des
appareils à moteur thermique ne sont autorisés
qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables :**
de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- **Les samedis :**
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- **Les dimanches et jours fériés :**
de 10 h 00 à 12 h 00

ENVIRONNEMENT

Le brûlage
à l'air libre
Une pratique polluante

RAPPEL

- L'autorisation de **brûlage des déchets verts** se termine comme tous les ans à la fin du mois de février. Passé le 29 février et suivant arrêté préfectoral (05 avril 2017 modifié par arrêté N° 24-2023-06-16), il est absolument interdit de faire brûler quoi que ce soit à l'extérieur ou en pleine nature sous peine de poursuite et d'amende.
- Vous avez encore quelques jours avant le printemps pour élaguer ou faire **élaguer vos arbres et autres plantations qui débordent sur le domaine public**. C'est une obligation. Une décision municipale peut entraîner un élagage forcé, à vos frais, à une quelconque période de l'année et la nature malheureusement n'aime pas ça...à vos risques et périls pour vos plantations... (*Obligation mentionnée dans le code civil, le code général des collectivités territoriales, le code rural, le code général de voirie de la commune*).
- Une **opération broyage**, annuelle unique, à domicile, de vos déchets de taille aura lieu la semaine du 25 au 29 mars 2024. Vous pouvez encore vous inscrire en Mairie.

(voir LAFI du 21 décembre 2023)

A NOTER

- Il est interdit de déverser les feuilles mortes de votre jardin dans les fossés communaux ou départementaux ou d'entreposer des tas de feuilles en limite de propriété avec le domaine public.
- Si l'accès à votre propriété se fait par un aqueduc (ou passagère) traversant un fossé, le nettoyage et le respect du libre écoulement de l'eau sous la passagère est de votre responsabilité (voir Règlement Général de Voirie).

LA CHRIS ESPOIR

Dimanche 16 juin :

« La Chris Espoir » organisée par l'Union Cycliste Briviste avec le soutien du Foyer Rural et de la Municipalité, au profit de la Ligue contre le Cancer. La section couture du Foyer Rural « Au bonheur des dames » proposera un stand de vente de leurs créations, au profit de la Ligue.

Randonnée cycliste : départ 8 h 30 (30 – 45 kms avec possibilité de faire 2 fois la boucle) ;

Randonnée pédestre : départ 9 h 00 (10 kms) ;

RDV devant l'Espace Culturel et Sportif Henri Froidefond. A l'issue de la matinée, vous avez la possibilité d'amener votre panier repas (tables et chaises seront mises à disposition).

Renseignements au 06-31-69-43-43.

REPAS PRINTANIER POUR NOS AINES

Un moment de convivialité autour d'un repas aura lieu à l'Espace Culturel et Sportif Henri Froidefond, **le dimanche 05 mai 2024, à 12 h 00.**

Les invitations individuelles seront adressées ultérieurement, par courrier.

FEUILLAVENIR

REPAS PAËLLA



20€ pour les plus de 12 ans
10€ de 5 à 12 ans
Gratuit pour les moins de 5 ans

Samedi 23 Mars 2024

à partir de 20 h

Repas dansant animé par Maxime

Espace culturel et Sportif Froidefond
(Salle des fêtes de La Feuillade)

Possibilité de commander à emporter pour 16€ (entrée plat dessert)

Uniquement sur réservation avant le 15 mars 2024
au 06 87 13 23 28 (secrétariat Feuillavenir)



www.feueillavenir.com - Facebook FEUILLAVENIR



FOYER RURAL

Mercredi 1^{er} mai :

Casse-croûte – Fête de l'ail nouveau,
à l'Espace Culturel et Sportif Henri Froidefond,
à partir de 9 h 00.

ECOLE

Vendredi 21 juin :

Fête de l'Ecole,
à l'Espace Culturel et Sportif Henri Froidefond,
à partir de 20 h 00.